



LE DERNIER CHS-CT DE SEINE MARITIME ?!



Vous le savez, en 2023, les instances changent. Le comité technique et le CHS-CT laissent leur place au CSA ... Nous espérions donc, pour ce dernier CHSCT, de l'écoute, de la bienveillance voire de la compétence ... Force est de constater que nous nous trompons.

Vous trouverez en pièce jointe la déclaration liminaire de la CGT. Comme d'habitude, la présidente ne fit ni commentaires ni réponses... Seul un directeur des douanes répondit sur le DVS (dispositif de veille et de soutien). Ce dispositif permet de mettre en relation les acteurs ministériels et les acteurs locaux pour intervenir dans le cadre du transfert des missions fiscales. Un « outil » supplémentaire à suivre ...

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Devant l'attitude de la présidente, qui nous presse de donner notre avis afin de « balayer » l'odj, nous rappelons nos propos liminaires et constatons une nouvelle fois sa mauvaise volonté à faire vivre l'instance.

A la demande de la CGT, le pv de la séance du 14 juin fut rajouté à l'ordre du jour. En effet, nous n'avions qu'un seul PV à approuver initialement, celui du 1^{er} avril 2022, sans heurt et à l'unanimité.

Il en fut autrement pour celui du 14 juin qui traitait essentiellement du STA. Effectivement, l'Administration avait « traîné un peu » pour nous l'envoyer... La CGT a rappelé à la présidente que, compte-tenu de la gravité des faits rapportés au cours de ce CHS-CT, **cette « lenteur administrative » s'apparentait à de l'entrave**. Le PV fut néanmoins approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION DES DUERP ET PAP

❑ La CGT s'inquiète de ne pas retrouver dans le DUERP du Havre le risque lié à l'hélicoptère. Notre Directeur prétend que cette mission n'est pas prioritaire dans la brigade et trop récente pour figurer au DUERP ... Mais qu'elle a permis une belle affaire. Il est fort dommage qu'au nom de la sacro-sainte LCF, on oublie toujours les risques pour les collègues. La CGT ne cessera jamais de rappeler que **ce n'est pas le salarié qui s'adapte à son travail mais le travail qui s'adapte au salarié !**

❑ La CGT aimerait savoir si des formations sont prévues pour la conduite et l'utilisation des véhicules électriques automatiques. Certes, nous possédons tous le permis B, mais nous avons besoin de temps et d'adaptation pour conduire ces nouveaux véhicules. La réponse de l'Administration est floue.

Cependant, n'hésitez pas à faire des demandes de formation et d'informations à vos chefs de service si vous en ressentez le besoin et vous rapprochez de la CGT si vous rencontrez des réticences.

❑ L'Administration s'était engagée sur une présentation de la convention sur la sécurité dans les contrôles le 29 septembre ... Pas de nouvelle. Ce point sera traité lors du prochain CTR (à la DG) le 26 octobre, de même que les espaces confinés. La CGT locale vous fera très rapidement un compte-rendu puisqu'elle y sera présente.

❑ La CGT demande une information concernant les fissures constatées à la DR du Havre. Celles-ci sont qualifiées de « fissures cosmétiques » par madame la cheffe du PMR ... Nous ne voudrions pas habiter chez elle !

Contrairement à l'optimisme de l'Administration, la CGT est inquiète pour notre « bonne vieille DR » qui nécessite certainement un peu plus d'attentions. A notre demande lors du CHS-CT du 14 juin, l'Administration nous a fait parvenir des documents qui sont censés nous rassurer.

La CGT insiste pour obtenir le **Diagnostic Structure** car dans un bâtiment aussi ancien, on ne plaisante pas avec des fissures si importantes.

❑ La CGT était présente lors de la réunion publique sur la création du prochain terminal méthanier qui se situera sur le quai de Bougainville, à proximité donc de brigades et de bureaux douaniers. Il sera efficient à l'hiver 2023 et fournira 10 % du gaz en France.

Compte-tenu du risque lié à ce nouveau terminal, nous demandons des informations à l'Administration. Elle n'en sait pas plus à ce jour. Le risque SEVESO est déjà fort présent sur notre territoire ...

Nous rappelons alors à la DRFIP76 notre demande en CTL d'un plan d'information en matière de risque SEVESO auprès des agents : celui-ci est prévu pour le 1er trimestre 2023.

❑ A l'initiative de la CGT, une discussion s'ensuit sur le fossé creusé entre les agents et les outils mis à leur disposition concernant la santé et la sécurité. Toutes les organisations syndicales partagent notre constat.

Ces outils qui sont vidés de leur sens en l'absence de réelle association de tous les personnels, jugés trop lourds et inutiles par les agents...

A force de restructurations, d'ordres et de contre-ordres, de pas en arrière et de pas en avant, de missions perdues puis retrouvées ; les agents sont perdus.

la direction insiste pourtant sur le gros travail effectué par les assistants de prévention...

Au regard des mesures de prévention qui ne sont pas à la hauteur des risques encourus par les agents :

**Les votes réclamés par la Présidente sont conformes aux discussions :
CONTRE à l'UNANIMITE**

BUDGET

Explications budgétaires de la secrétaire du CHS-CT : Il restera 250,90 euros à la fin du mandat. Madame la présidente évoque le fait que les fontaines à eau ont finalement bien été financées ... C'était bien la peine de refuser en juin cette action issue d'une demande du médecin du travail !

La CGT réaffirme son soutien aux préconisations de toute la chaîne de prévention (médecin, inspecteur santé et sécurité au travail, assistant de prévention)

N'hésitez pas à participer à la formation sur les risques Psycho-sociaux ... Elle est adaptée et utile !

A l'unanimité, le budget est adopté.

POINTS OBLIGATOIRES

❑ L'assistante de prévention des douanes de Rouen nous informe que 2 accidents récents ne sont pas inscrits dans les documents. Un accident au cours d'une séance de TPCI et une au cours de la formation Gestes et Postures (un comble ...)

N'hésitez pas à communiquer vos impressions et vos questions aux représentants CGT ; un accident sur le temps de travail n'est jamais anodin !

❑ Madame la cheffe du PMR nous informe qu'une dotation de casques individuels aux collègues en surveillance au Havre est budgétée.

Cette décision émane d'une demande de la CGT lors du dernier CHS-CT et suite à un incident lors d'une séance de tir. Tous les collègues Normands sont dotés de casques individuels, sauf les Havrais. Il était temps de rectifier ... le tir ! La commande devra être passée par l'officier de tir.

Si vous rencontrez des difficultés, merci de nous en informer !

Après une affirmation du DR du Havre insinuant que certains collègues pourraient mal utiliser les casques et de ce fait se mettre en danger, la CGT demande à ce que l'utilisation de ces casques soit expliquée aux collègues si nécessaire.

Il n'est pas question de rendre les agents responsables d'accidents dont ils seraient victimes tant qu'ils ne sont pas dotés correctement et tant qu'on ne les a pas informés !

L'ISST rappelle l'importance des EPI en particulier la dotation, le port, les conditions d'utilisation, le nettoyage, la maintenance, le changement ...

Vous permettre de travailler en sécurité est une obligation de votre employeur !

Informez-nous en cas de problèmes ...

❑ A la suite de l'évocation d'un accident de travail lors de l'échauffement d'une séance TPCI, le docteur rappelle l'importance de maintenir une bonne forme physique pour les collègues de la Surveillance. Elle demande 2 heures hebdomadaires de sport sur le temps de travail.

La CGT s'associe à sa demande et rappelle que c'est une revendication régulière au CHS-CT.

❑ Refus d'un aménagement de poste :

De mémoire, nous n'avions jamais vu un tel crêpage de chignon entre une présidente et des représentants du personnel !

Comment garder son sang-froid face à autant d'incompétence, d'ignorance de l'instance, de négation du réseau de prévention, de méconnaissance du travail ... Bref, un festival !

Nous apprenons au cours de cet échange que la présidente interdit au médecin du travail de contacter le chef de service en cas d'aménagement de poste.

Nous apprenons que la présidente refuse un aménagement de poste sous prétexte que les mots employés : « Pas de contrôles physiques » ne sont pas assez clairs et qu'elle préférerait « poste sédentaire » pour autoriser cet aménagement !

Nous sommes atterrés par une décision qui semble plus tenir du caprice que de l'étude objective d'une demande nécessaire au bien-être d'une collègue.

Nous ne comprenons d'autant moins que de tels aménagements de postes ont eu cours à la DR du Havre. Interrogé par la CGT à ce sujet, le DR du Havre a du mal à cacher son agacement et malgré des arguments imparables, il soutient la présidente.

Nous ne comprenons définitivement pas le refus d'aménagement alors que l'administration reconnaît les prescriptions du Médecin de Prévention et a donné des ordres en ce sens au chef de services ?!

Faut-il comprendre que seule la direction a le pouvoir de décision en matière d'aménagements de postes ?!

La présidente nous précise d'ailleurs qu'il arrive parfois que le Médecin de Prévention soit invité à modifier ses documents sur « proposition » de la direction !!!

En fin de « conflit », nous avons également pu constater la solidarité hiérarchique qui s'applique même lorsque la décision est stupide et va à l'encontre de l'intérêt de l'agent...

❑ Le DR du Havre revient sur la création d'un vestiaire au rez-de-chaussée du bureau central du Havre. Il nous informe qu'il faudra une étude approfondie pour éviter que la légionellose ou d'autres bactéries ne s'invitent dans les douches réclamées par les agents.

La CGT lui demande instamment de ne pas oublier d'observer les étapes de consultation des instances pour cette création afin de respecter au mieux les demandes des collègues.

Il nous informe qu'il entend respecter ses obligations et nous demande de lui faire remonter nos idées puisque la CGT est à l'initiative de ce vestiaire.

Nous profitons de cet échange « nourri » pour lui rappeler que la création de ce vestiaire ne doit certainement pas être financée avec le **FONDS D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE.**

❑ Madame la cheffe du PMR nous fait un point d'étape des mesures prises par l'Administration au STA. Nous écoutons son laïus sagement mais ne constatons aucune véritable amélioration :

– L'ouverture d'une enquête administrative avec une audition de la principale victime qui a osé s'exprimer en CHS-CT le 14 juin.

▶ La CGT rappelle qu'un PV de CHS-CT permet d'estimer en justice et qu'il peut donc être la base de l'enquête administrative ... Inutile de faire revivre le calvaire à la principale victime.

- Formations au management pour un collègue du STA les 16 et 17 mai et 13, 14 et 15 juin 2022.
 - ▶ La CGT ne comprend pas en quoi former un mécanicien au management va régler des problèmes au STA ? En particulier quand ces formations ont débuté avant le CHS-CT qui a mis en lumière les problèmes ! Empiler des missions sur la même personne n'est pas une solution : mécanicien, chef d'atelier, tuteur de stage, responsable RH ... et pourquoi pas directeur aussi !!!

- Suivi de l'apprenti. On nous parle de visite de professeur, de bulletin, d'entretien pédagogique ...
 - ▶ La CGT dénonce le manque criant de mesures pour protéger l'apprenti qui avait tout de même utilisé des mots forts pour décrire son quotidien au garage : coups, insultes, sobriquets ...

- Présence plus régulière de l'IMI (inspecteur mécanicien interrégional) au STA. Madame la cheffe du PMR se plaint qu'elle n'a pratiquement plus l'IMI au PMR à Rouen.
 - ▶ La CGT ne comprend même pas en quoi la présence de l'IMI au STA est une mesure ??? SA PLACE est au STA ! Mais comme madame la cheffe du PMR prétend qu'il est rédacteur ... Nous allons avoir du mal à suivre ...

- Une médiation pour les mécaniciens : parallèlement à une enquête administrative ???
Madame la cheffe du PMR nous informe de la crainte des agents du STA sur le fait que le retour d'un mécanicien rompe l'ambiance de sérénité retrouvée au garage.
 - ▶ La CGT demande une attention et une vigilance particulière sur la situation d'un agent. Elle exprime également ses doutes concernant la médiation. Le réseau de prévention s'inquiète lui aussi en particulier du fait de n'avoir été informé de rien ...

***La CGT est en colère ! L'Administration n'a absolument pas pris les mesures adaptées à la gravité de la situation au STA. Nous continuerons encore à porter ce dossier à la DG, car les violences à caractère sexiste et sexuel, les propos racistes et toutes les dérives de ce genre sont un délit.
Il est temps que l'Administration prenne ses responsabilités.***

POINT SUR LA CITE ADMINISTRATIVE ROUEN ST SEVER

L'administration nous informe que nous sommes en phase de « finalisation du micro-zoning de la dernière tranche ». La date butoir des modifications est prévue le 4 novembre 2022. Les premiers plans sont arrivés et seront communiqués dans les meilleurs délais. Tous les services rouennais seront donc regroupés à la cité, hormis la paierie régionale et la trésorerie Rouen CHU. Le Centre de contact devrait prendre place dans les locaux provisoires occupés par le Service Départemental des Impôts foncier. Le PRS qui doit rejoindre provisoirement les locaux de la paierie départementale devrait déménager en premier.

Dans ce projet, nous ne pouvons que déplorer la baisse du nombre de mètres carrés alloués aux agents dans les espaces de travail.

Faut-il y voir un lien de cause à effet ?! L'ISST (l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail) nous précise alors que la norme actuellement en cours pour les espaces de travail va être revue au regard des nouvelles organisations de travail : nouveaux outils, télétravail, dématérialisation, etc.

ESPACES CONFINÉS / BSEN

Tous les agents de la BSEN sont formés au niveau 1 et 2 pour la visite des navires de commerce. La formation niveau 3 est dispensé aux seuls agents volontaires et permet de contrôler les espaces confinés. En plus des 8 agents déjà formés, seuls 4 sont encore volontaires ... ce qui n'est pas sans créer des problèmes d'ambiance au sein de cette brigade.

Sans validation DG et malgré leur formation, les agents de la BSEN ne peuvent pas contrôler les espaces confinés pour le moment.

Ce sujet sera évoqué au prochain CTR (à la DG) en format hygiène et sécurité et nous en apprendrons un peu plus sur cette mission et sur sa mise en œuvre éventuelle au Havre.

SCHÉMA DIRECTIONNEL DE L'IMMOBILIER AU HAVRE

De grands bouleversements sont à venir pour l'immobilier au Havre.

La Préfecture et son service des domaines exigent en effet que la Douane occupe un maximum de bâtiments publics.

La Direction interrégionale de la Mer, près du bureau central, va accueillir en son 5eme étage 400 m² et 35 postes de douaniers pour le 1^{er} trimestre 2024 ... Si tout va bien !

Le secteur Europe-Atlantique serait lui aussi relogé dans ces locaux.

Le site du sycoscan devrait « rapatrier » la BSEN et la BSEP pour lequel une nouvelle convention d'occupation, à très long terme, a été signée avec HAROPA.

Le bureau central devra faire l'objet de travaux d'isolation conséquents et la DR du Havre, à l'horizon 2026-2027, sous réserve d'espace disponible, devrait déménager ...

Ça fait beaucoup de si et de conditionnel ... Les agents n'ont pas fini d'être confrontés aux réformes, aux changements et aux déménagements ...

QUESTIONS DIVERSES

► La CGT est de nouveau intervenue sur le malaise des agents du SPFE de Rouen provoqué par la visite de la direction. Outre le sentiment que la direction était hermétique aux arguments des agents ce sont aussi les propos tenus qui les ont dérangés (vous faites de la dentelle ...)

Comment peut-on aujourd'hui reprocher à ces agents de ne pas travailler correctement alors que depuis de nombreuses années, ils portent le service à bout de bras malgré le manque criant de personnel.

fin de la séance.